

LA FICHE DE RESERVATION CI-DESSOUS EST A ENVOYER APRES LA CONCLUSION D'UN SEJOUR PAR DEVIS EN NOMBRE DE PERSONNES...


FICHE DE RESERVATION A IMPRIMER, A REMPLIR AVEC VOS REGLEMENTS PAR CHEQUE, MANDAT... CARTE BANCAIRE EN ATTENTE... (Envoyez votre fiche de réservation le plus rapidement possible pour traiter votre courrier dans les plus bref délais) A L'ADRESSE : CARAIBE INFOS SEJOUR 99/103 RUE DE SEVRES PARIS 75 006 ou par Email Antillesinfos@gmx.fr

VOIR PAIEMENT PAR RIB CI-DESSOUS C'EST PLUS SIMPLE ET PLUS RAPIDE

Vous pouvez aussi envoyez votre règlement par notre relevée d'identité bancaire en remplissant votre fiche de réservation ci-dessus avec votre Nom, Prénom, Adresse... (Cochez la case notre R.I.B...)

le relevée d'identité postale ci-dessous est à imprimer et à déposer dans votre banque accompagnez de votre versement... A réception de ce bulletin par fax email ou courrier et du virement sur notre compte un texto de réservation vous sera adressé...



LA BANQUE  POSTALE		RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE					
RIB - Identifiant national de compte				Domiciliation			
ETABLISSEMENT 20041	GUICHET 01012	N° COMPTE 6470388V033	CLERIB 92	LA BANQUE POSTALE CENTRE FINANCIER 45900 LA SOURCE CEDEX 9			
IBAN - Identifiant international de compte <i>International Bank Account Number</i>				BIC - Identifiant international de l'établissement <i>Bank Identifier Code</i>			
FR69	2004	1010	1264	7038	8V03	392	PSSTFRPPSCE
Titulaire du compte - Account Owner							
MR BIBRAC TONY							
Cadre réservé au destinataire du relevé							



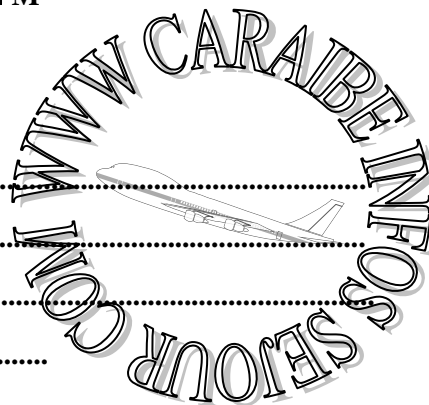
FICHE DE RESERVATION POUR UN CIRCUIT DE 9 JOURS ET 9 NUITS EN GUADELOUPE

Ecrire en majuscule et mettez une croix dans les cases désirées

SEJOUR : DES VACANCES EN STAGE BOTANIQUE EN SEANCE PHOTO
 SPECIAL : FORMULE N°1 FORMULE N°2
CIRCUIT DU:...../...../...../ AU:...../...../...../ EN JOURS NUITS
AU DEPART DE :..... A DESTINATION DE
CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE :...../...../...../
Pour une base de personnes et enfants de – 12 ans
en chambre Vous aurez environ 66 heures de circuits pendant les 9 jours dont 6 heures
le jour et 3 heures la nuit avec des activités culturelles, jeux, animations ...

Mme Mlle M

- NOM :
- PRENOM :
- ADRESSE :
- CODE POSTAL : VILLE :
- N° DE TEL : FAX :
- PROBLEMES DE SANTE :
- EMAIL :



la somme d'arrhes de 20 % du prix du billet d'avion et 20 % pour l'hébergement (voir devis) pour un montant de : € doivent être effectués en premier afin que nous puissions faire les réservations nécessaires, dès réception vous recevez un courrier d'inscription, Pour le versement des 60% restant selon votre mode de paiement au comptant ou à crédit en 3 à 5 fois sans frais... le versement des frais de séjour et de voyage doit être effectué au moins 2 mois avant la date du départ faute de quoi l'inscription pourra être annulée.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'un séjour (En pièce jointe... Voir aussi notre site internet pour plus d'infos sur les Antilles...) sur le voyage, les règlements des frais, modalités de règlement, nos formules des prix n°1 et 2, l'annulation, l'assurance, argent et devises, la douane, papiers et documents de voyage, santé, protection de la faune et de la flore, conseils à l'arrivée d'un de nos séjours... et verse à ce jour à l'ordre de Caraïbe infos séjour par :

Chèque bancaire Chèque postal Mandat Notre RIB (Voir votre courrier de réservation en pièce jointe...)

Carte bleue n° Expire fin :

La somme d'arrhes de :€ Avec assurance d'annulation 30 €

Sans assurance d'annulation... MONTANT T.T.C : €

- FAIT A : LE :/...../..... Signature du client

NOS SITES TOURISTIQUES

Pour nos circuits tout nos sites ont été sélectionnés soigneusement cas par cas sans la moindre erreur, que ce soit en croisière cap sur nos îles... en voyage naturaliste pour nos randonnées en montagne... en sites patrimoniaux pour connaître notre passé (musées, forts historiques, statues monumentales...) En plan soirée (discothèques, cabarets, restaurants, spectacles shows...) En agence matrimoniale pour des soirées sympas, sorties en week-end... en médecine naturelle pour apprendre la thérapeutique par les plantes tropicales, usage traditionnel, infusion... En sport et loisir pour faire de la plongée sous marine, le canoë kayak, le surf, la pêche en haute mer... En lèche-vitrines découvrez les plus belles vitrines des îles en galerie d'art, maroquinerie, gastronomie produit exotique, fleuriste... En service louez ou achetez moins chers une maison, une voiture... Et sans oublier nos fêtes et réjouissances culturelles (expositions, concerts locaux, fêtes culinaires, fêtes traditionnelles.... Nos partenaires seront à votre écoute et vous serez fasciné par leur qualité d'accueil remarquable et donc vous ferez jugement vous même. Qui je l'espère en cas d'achat de nos produits nous raviverons et nous enchanterons le coeur à vous faire passer l'une de vos vacances INOUBLIABLES.

LE VOYAGE

Nos clients (es) reçoivent par courrier l'acheminement des paiements à partir de l'inscription à un séjour... jusqu'à la convocation à l'aéroport en région Parisienne, et se présenteront individuellement ou en groupe avec leur propre moyen de transport (métro, taxis...) Ils seront assurés et prise en charge par l'agence uniquement après le retrait du billet au comptoir d'enregistrement des bagages de l'aéroport et pendant toute la durée du séjour. Arrivez à destination aux Antilles un guide vous accueillera à l'aéroport muni d'un pancarte avec écrit le nom de l'agence Caraïbe Infos Séjour, Il ou elle vous accompagnera jusqu'à votre hébergement surtout ne vous gênez pas posez lui les questions que vous en aurez envie. Arrivez dans votre lieu d'hébergement il ou elle vous expliquera clairement les programmes de votre séjour. Important au cas où le client ratera l'avion, ce billet ne sera pas remboursé, et appelez le responsable sur son portable de préférence ou le poste fixe de l'agence pour cette information.

LES REGLEMENTS DES FRAIS

1 Lors de l'inscription versement d'arrhes de 20 % du prix du billet d'avion aller retour et 20 % pour l'hébergement (voir les devis...) Cette somme doit être réglée en même temps que l'envoi de la fiche d'inscription afin que nous puissions faire les réservations nécessaires, dès réception vous recevez un courrier d'inscription. **IMPORTANT** : En perdant trop de temps sur une réservation, le prix du billet peut occasionner un changement de prix. Dans ce cas vous allez recevoir un nouveau devis veuillez nous en excuser d'avance.

2 Le règlement du solde des frais doit être réglé 2 mois avant la date de départ.

Pour les inscriptions faites moins de 4 semaines avant la date de départ le règlement intégral des prestations est exigé.

MODALITE DE REGLEMENT

Les versements peuvent être effectués (En espèces, par chèque ou mandat) A l'ordre de Caraïbe infos séjour. Les chèques doivent être barrés et adressés sous plie à notre adresse. Le paiement par Carte bleue en attente...

LA FORMULE N°1 DE NOS SEJOURS... LA MOINS CHERE COMPREND :

- L'acheminement des textos, courriers, emails, fax, la poste, chronopost...
- Votre billet d'avion
- Votre hébergement
- Pour les circuits de 9 jours 9 nuits... En journée 8 sorties en bus uniquement quelques visites de sites gratuit (Monuments historiques...) Les entées des autres sites (Musées...) seront à votre charge...

En soirée 2 sorties en bus dans des restaurants ...

- Pour les circuits de 3 jours et 3 nuits... En journée 3 sorties en bus uniquement quelques visites de sites gratuit (Monuments historiques...) Les entées des autres sites (Musées...) seront à votre charge...
- La supervision du séjour par notre direction locale.
- L'assurance responsabilité civile et rapatriement

POUR LES CIRCUITS EN INDIVIDUELS HORS SEJOURS : (Faites vous mêmes vos circuits... pour visiter les îles en familles... Entre amies... Avec un guide...) en mini bus de 9 places max.

- Pendant les circuits du jour ou du soir vous aurez la possibilité de sélectionner et de payer vos sites... (transport en bus, restos, musées...) ou de rester à l'hôtel si vous voulez afin de vous reposer.
- Important prévenir le guide la veille au soir pour vos sélections du jour qui vous sera remis à votre arrivée à l'hôtel.

LA FORMULE N°2 DE NOS SEJOURS... LA PLUS CHERE COMPREND :

- L'acheminement des textos, courriers, emails, fax, la poste, chronopost...
- Votre billet d'avion
- Votre hébergement
- La viste des sites touristiques tout compris
- 8 heures de circuit par jour avec un guide pendant le nombre de jours choisi + de 3 sorties en soirées durant votre séjour. Votre hébergementse fera en bungalow avec petit déjeuner et la restauration midi et soir sur plusieurs de nos points de vente.
- La supervision du séjour par notre direction locale.
- L'assurance responsabilité civile et rapatriement
- Vos moyens de transport en visite guidée tout les jours en bus et bateau pendant votre séjour

POUR LES DEUX FORMULES LES PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- Avant votre retour pour l'Europe la plupart des aéroports perçoivent une taxe dont le montant varie selon le pays. sur la liste de vos achats (Alcool Cigarettes..).
- L'assurance annulation optionnelle (correspondant à 3,5% du prix de séjour)
- L'assurance Europe Assistance facultatif : 24,40 € / mois (tout mois commencé est dû entièrement.)
- Les autres concurrents en circuit qui pourront peut être vous aborder pendant votre séjour...
- Vos achats du jour...

L'ANNULATION DE VOTRE SEJOUR POUR DES RAISONS PERSONNELS...

L'annulation doit être envoyée avant la date du départ sous forme de lettre recommandée adressée à Caraïbe Infos Séjour, le remboursement total des sommes payées sera calculé de la manière suivante:

- Plus d'un mois avant la date du départ remboursement des 100%
- De 1 mois avant la date du départ départ 80% des sommes
- De 2 semaines à 5 jours avant la date du départ du départ 40%
- 5 jours avant la date du départ 20%

Vous pouvez souscrire une assurance annulation en même temps que l'inscription.

Assurance annulation facultative : 30 € dans le cas où vous y avez souscrit au moment de l'inscription, vous serez remboursé de 100% des sommes payées en cas de maladie entraînant l'interdiction de voyager, signée par certificat médical ou de décès du participant ou de ces ascendants.

Au cas où l'agence annulera le circuit pour un incident quelconque, assuré ou pas vous serez remboursé de 100% des sommes payées 2 mois plus-tard après la date de cet excursion. Par exemple une annulation peut se faire au cas d'un circuit incomplet. Effectivement nos circuits s'effectuent sur des groupes de personnes minimum. Afin d'éviter les frais non rentables.

NOMBRE DE PERSONNES PAR SEJOUR

- Séjour des vacances 30 personnes max. et 20 personnes min. par séjour
- Séjour en stage des plantes médicinales 20 personnes max. et 12 personnes min. par séjour
- Séjour en séance photo 15 personnes max. et 12 personnes min. par séjour

Dates : toute l'année, Durée 9 jours, Lieu : aux Antilles, (Dans la limite des places disponibles)

L'ASSURANCE DES CLIENTS SUR LE TERRAIN PENDANT UN CIRCUIT...

Elle est comprise dans les frais d'inscriptions Caraïbe infos séjour contracte pour chaque participant, une assurance garantissant sa responsabilité civile, tant dans le cas des accidents causés aux tiers qu'aux membres des sites eux-mêmes ainsi que le remboursement des frais de rapatriement, les frais médicaux sont gratuits. Après le dernier jour d'un séjour l'assurance ne couvre pas : les intempéries, les tremblements de terre, les ouragans, Les éruptions volcaniques et les grèves. Y compris vos frais supplémentaires en restant sur l'île.

CONSEIL A L'ARRIVEE D'UN DE NOS SEJOURS

- N'acceptez jamais de transporter un paquet ou un bagage qui ne vous appartient pas (trafic de drogue). Première économie suivit du tourisme dans les Caraïbes (Voir discours ci-dessous)
- Ne quittez jamais vos bagages des yeux.
- Déposez vos objets de valeur (papier, argent, chèques, carte de crédit, clefs...) dans le coffre de votre lieu d'hébergement ou portez le sur vous.
- N'emportez pas plus d'argent que vous en aurez besoin dans la journée.

QUELQUES MOTS SUR LES ANTILLES... (Notre site internet est aussi à votre disposition... Pour toutes autres renseignements complémentaires...)

Dans les Caraïbes il existe une grande diversité linguistiques selon le passé colonial de chaque île, A ces langues s'ajoutent bien souvent des patois et des dialectes locaux.

- L'ESPAGNOL : L'espagnol est la plus répandue. On le parle à Cuba, dans la République Dominicaine, à Porto Rico et sur les îles Vénézuéliennes.
- L'ANGLAIS : On parle l'anglais sur les îles Caymans, à la Jamaïque, sur les îles vierges, à Antigua et Barbude et Saint Christopher and Nevis à Montserrat, la Dominique, Sainte-Lucie, la Barbade, la Grenade ainsi qu'à Saint-Vincent, Grenadines et à Trinidad and tobago.
- LE FRANÇAIS : Le Français est parlé à Haïti ainsi qu'à la Guadeloupe, la Martinique, Saint-Martin et Saint-Barthélémy.
- LE NEERLANDAIS : Le Néerlandais est la langue officielle d'Aruba, Bonaire, Curaçao, Saba, Saint-Eustache et Sint-Maarten.

Dans les Caraïbes il est préférable d'employer la langue officielle. En effet, la population antiochtone est généralement vexée quand on s'adresse à elle dans une langue ou une dialecte qui lui rappelle trop sa basse extraction sociale.

PAPIERS ET DOCUMENT DE VOYAGE

- ANTILLES FRANCAISES : Pour se rendre dans les Antilles Françaises il suffit d'une carte d'identité ou d'un passeport (périmé depuis moins de 5 ans). Carte d'identité ou passeport valide pour les belges et les Suisses . Pour les Canadiens dans le cas d'un séjour de moins de 10 jours, la carte d'identité est suffisante ; sinon, le passeport est obligatoire. Les enfants doivent être inscrits sur le passeport de leurs parents.

- **AUTRES ÎLES DES CARAÏBES** : Pour visiter les autres îles des Caraïbes, le passeport doit être en cours de validité.

- **VISA AMERICAIN** : Si vous allez sur le territoire Américain (îles Cayman et Porto Rico) un visa d'entrée est exigible, et doit être demandé auprès du consultat Américain avant le départ

- **VISA DE TOURISTE** : Pour aller à Cuba ou dans la République Dominicaine il faut un visa touristique qui est fourni en même temps que les papiers et les documents de voyage. Un visa est également nécessaire pour Trinidad et Tobago.

- Avant le départ la plupart des aéroports perçoivent une taxe dont le montant varie selon le pays.

ACHATS ET SOUVENIRS

Beaucoup d'îles des Caraïbes possèdent un port franc. Souvent les marchandises importées ne sont que peu taxées et vous pouvez alors les acheter à des prix particulièrement avantageux dans des ports francs, des tax free shops ou certains marchés qui sont généralement assaillis par des touristes Américains. Suivant les cas, le prix des appareils électroniques, du matériel photo, des montres, des parfums et de nombreux articles peuvent être de 60% moins chers qu'aux États-Unis. Mais il est recommandé de comparer les prix et de ne pas oublier le poids maximum des bagages autorisés dans l'avion et les réglementations d'importation des douanes. Il faut également veiller à ce que la garantie couvre les pays Européens, notamment pour les appareils électriques. En plus des marchandises importées et revendues sur les îles les produits locaux et les objets artisanaux offre un vaste choix : textiles, étoffes imprimées, cuir vannerie, hamacs et céramique. En Haïti, à la Jamaïque, à Porto Rico et dans la République Dominicaine vous trouverez des tableaux et dessins souvent de bonne qualité (art naïf). Le rhum est naturellement la boisson la plus répandue dans les Caraïbes. Chaque île utilise lors de la fabrication ces propres ingrédients et ces propre degrés. Il est particulièrement bon à Cuba, Porto Rico, Haïti, dans la République Dominicaine, à la Jamaïque ainsi qu' à la Guadeloupe et à la Martinique. On peut aussi acheter du bon café et du bon tabac à Cuba, à Porto Rico, en Guadeloupe et dans la République Dominicaine.

ARGENT ET DEVICES

IMPORTATION ET EXPORTATION DES DEVICES : Dans la plupart des îles des Caraïbes, sauf Cuba, l'importation des devises locales n'est pas limitée même si elle est parfois soumise à une déclaration. En revanche l'exportation de devises étrangères n'est pas limitée mais doit être déclarée et l'exportation des devises étrangères est autorisée en fonction des sommes déclarées lors de votre rentrée sur le territoire.

MONNAIE : Franc Français dans les Antilles Françaises (Guadeloupe, Martinique et Saint-Martin).

En Haïti ont cours 2 monnaies officielles : le dollar américain et la gourde locale. Dans les Antilles Néerlandaises la monnaie est le Florin antillais. La Barbade, la Jamaïque, les îles Caïmans, la République Dominicaine et Cuba possèdent leur propre monnaie. Partout ailleurs la monnaie officielle est le dollar Est-Caraïbe (\$ BW). Le dollar américain est accepté partout.

DEVISE : L'importation des devises locales est sinon interdite, du moins limitée. Elle est totalement interdite à la République Dominicaine, la Jamaïque et à Cuba. On vous demande souvent de déclarer le montant des devises que vous transportez. L'importation de devises étrangères n'est pas limitée mais soumise à déclaration. L'exportation est autorisée au prorata des devises déclarées.

BANQUE ET CHANGE : Les banques nationales et européennes ont souvent des représentations sur les îles des Caraïbes. Elles bénéficient dans ces îles d'un régime fiscal beaucoup plus libéral, Ainsi, certaines îles sont des paradis fiscaux. Il est plus avantageux de changer l'argent sur place. Veuillez à conserver le récépissé que l'on vous aura remis lors du change car on peut l'exiger à la sortie du territoire. Il devra en outre être présenté si vous voulez changer l'argent local qui vous reste au moment de votre départ.

LES CARTES DE CREDIT ET EUROCHEQUES : Les cartes de crédit (Diners, Américan Express, Visa Eurocard/Mastercard) sont acceptées dans les villes et les centres touristiques. Les eurochèques ne sont acceptés que dans les Antilles Françaises et Néerlandaises

SPECIALITES DE QUELQUES ÎLES

GUADELOUPE ET MARTINIQUE : Poupées créoles, broderie, artisanat local en bois, albâtre, argile, coquillages vanneries, rhum, article de luxe détaxés (parfum cristal, vin, et haute couture)

ANGUILLA : Artisanat (vannerie et sculpture sur bois), alcools, tabac, timbres.

BARBADE : Rhum local, tissages, céramiques, textiles, bijoux et divers produits d'importation (porcelaine, cristal, matériel photo).

CUBA : Rhum, cigares, artisanat.

DOMINIQUE : Artisanat local (paille, noix de coco, bambous et argile), poupées couvertures tissées, objets sculptés.

REPUBLIQUE DOMINICAINE : Objets et bijoux en ambre jaune (nombreux gisement), en pierres précieuses et en or et argent. Produits locaux (textiles bois noble) et artisanat.

GRENADE : Epices, alcool, article en paille et noix de coco, peinture, sculpture en bois, produits d'importation détaxés

PORTO RICO : Alcools (notamment du rhum Bacardi), cigares, textiles (chemisiers, maillot de bain), cuir (chaussures), artisanat (statues de saints, Santos).

TRINIDAD ET TOBAGO : Textiles, (chemises calypso, vêtement pour femme, saris indiens), cuivre, rhum, épices, vannerie, poupées, peinture, nombreux produits d'importation détaxés (cristal, porcelaine).

LES ÎLES VIERGES BRITANNIQUES : Artisanat local, produits d'importation détaxé (alcool, tabac).

CURACAO : Produit défiscalisé, alcool, tabac.

SAINTE LUCIE : Artisanat local, produits d'importation détaxé (alcool, tabac).

SAINT KITTS AND NEVIS : Batik, cuivre, rhum, textile locaux, produits d'importation détaxés (parfum, porcelaine, cristal et bijoux)

PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

Chaque touriste peut contribuer à la protection de la flore et de la faune des Caraïbes en évitant d'acheter des souvenirs fabriqués à partir des plantes et d'animaux sauvages. Ceci concerne essentiellement diverses espèces de coraux, notamment les coraux noirs, les objets en carapace et en écaille de tortues sauvages, (mais il existe maintenant quelques fermes qui pratiquent l'élevage de tortues et ou vous pouvez acheter des objets en écaille ; un certificat est exigé pour l'exportation des lézards vivants ou naturalisés et les objets en peau de lézard, oiseaux vivants ou épaillés (perroquets notamment) et les insectes en voie de disparition. Il est en outre strictement interdit de cueillir des plantes rares ou d'attraper des animaux.

LA DOUANE

ENTREE REGLEMENT ACTUELLE : En général seules les personnes de plus de 17 ans peuvent ramener tabac et alcool dans les limites autorisées (plus de 15 ans pour les parfums et le café). Les marchandises achetées dans les duty free shops sont considérées comme des marchandises venant d'un autre pays. Vous pouvez emporter les objets courants et personnels. Dans certains cas vous devez déclarer les objets précieux (appareil photo, caméra...)

TABAC, ALCOOL, DROGUE, MEDICAMENT : vous pouvez emporter du tabac (400 cigarettes ou 100 cigares) et des boissons alcoolisées en petite quantité et uniquement pour votre consommation personnelle. L'introduction des drogues, même douce et en très petite quantité, est strictement interdite et fait l'objet d'une répression. Pour éviter tout ennui à la douane gardez les emballages et la notice des médicaments que vous devez emmener. La plupart du temps il est interdit d'importer de la viande, du poisson, des fruits et des légumes (y compris les graines et les plantes).

RETOUR EN FRANCE : Au retour des Antilles Françaises, aucune formalité particulière n'est à remplir : un maximum de 400 cigarettes ou 100 cigares ou 500 grammes de tabac et 1 litre d'alcool sont admis en franchise douanière. N'oubliez pas de vous munir de vos factures d'appareils photo et autres objets de valeur surtout si vous revenez d'un pays en zone franche. Si vous revenez des autres pays vous avez droit, en franchise douanière à : 200 Cigarettes ou 50 cigares ou 250 grammes de tabac ; 1 litre d'alcool de plus de 22° ou 2 litres d'alcool de moins de 22° ; 250 grammes de café, 100 grammes de thé, 50 grammes de parfum.

RETOUR EN SUISSE : Vous avez droit à : 1 litre d'alcool de plus de 15° et 2 litres d'alcool de moins de 15°, 200 cigarettes ou 50 cigares ou 250 grammes de tabac, des marchandises d'une valeur de 50 francs Suisses et des cadeaux d'une valeur de 100 francs Suisses (personnes de moins de 17 ans, seulement jusqu'à 50 francs Suisses).

RETOUR EN BELGIQUE : La franchise douanière permet : 200 cigarettes ou 50 cigares ou 250 grammes de tabac ; 1 litre d'alcool de plus de 22° ou 2 litres d'alcool de moins de 22° ; 250 grammes de café, 100 grammes de thé, 50 grammes de parfum.